

La droite française s'insurge contre les propos de Lang à Alger

De notre Bureau de Paris.
Khadidja Baba-Ahmed

La réprobation de toute la droite des propos tenus à Alger par Jack Lang, émissaire de la candidate socialiste, relance depuis hier soir le débat sur la colonisation dans notre pays et la reconnaissance par la France des crimes commis sur le territoire algérien.

La première réaction vient de Douste Blazy, ministre des Affaires étrangères qui considère que la France doit cesser de «se battre la coulpe». Et de poursuivre : «74% des Algériens ont moins de 25 ans. Il faudrait maintenant tourner une page et arriver à regarder l'Algérie comme un partenaire d'égal à égal.

«Grave imprudence» a déclaré de son côté François Bayrou, le candidat de l'UDF aux prochaines présidentielles. Le candidat centriste a poursuivi : «Chaque fois qu'on essaie d'instruire le procès, en injuriant ou en insultant ceux qui ont donné leur vie, qui ont participé à un effort dont je rappelle qu'il était l'effort de la République et spécialement de la gauche, on creuse à nouveau les blessures du pays.»

Comme il fallait s'y attendre, Jean-Marie le Pen, le leader de l'extrême droite, a lui aussi, tiré son canon : « Si M. Lang entend par là les regrets que nous devrions avoir vis-à-vis de l'Algérie, c'est une opinion crapuleuse, c'est scandaleux de dire cela. Si la France a à demander des comptes, elle doit le demander à ceux qui ont permis le départ dans la ruine d'un million de Français métropolitains après l'indépendance de l'Algérie.»

En plaçant à Alger dimanche, pour la reconnaissance par la France des crimes commis par la colonisation en Algérie, Jack Lang et la candidate socialiste étaient sûrement loin de penser que ces propos, qui ne sont cependant pas allés jusqu'aux excuses demandées par l'Algérie, allaient créer des remous et remettre le dossier de la colonisation, même si c'est pour quelques jours seulement, au-devant des sujets de la campagne présidentielle.

K. B.-A.

L'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PROFITS EXCEPTIONNELS POSE PROBLEME

Anadarko n'écarte pas le recours à l'arbitrage international

La Compagnie pétrolière américaine Anadarko n'écarte pas le recours à l'arbitrage commercial international, conformément aux dispositions du contrat de partage de production qui l'associe à Sonatrach. C'est ce que le P-dg d'Anadarko Algeria, Richard Holmes, et le vice-président, Business Développement, d'Anadarko Algérie, François J. Gautier, ont laissé entendre hier lors d'un point de presse. Tout en indiquant qu'il n'y a pas actuellement de litige avec Sonatrach avec laquelle les discussions se poursuivent, une rencontre étant prévue aujourd'hui, et en semblant lancer la balle à la partie algérienne en vue d'apporter des clarifications, les représentants d'Anadarko d'émettre néanmoins le souhait d'arriver à une solution à l'amiable, «dans l'intérêt mutuel», avec Sonatrach et le ministère de l'Énergie.

En fait, le problème se pose pour cette compagnie américaine quant à la manière d'interpréter et d'appliquer la taxe sur les profits exceptionnels des compagnies associées réalisés quand le prix du baril moyen de pétrole brut dépasserait les 30 dollars le baril. Une taxe prévue par la nouvelle loi sur les hydrocarbures et entrée en vigueur depuis le 1er août dernier, les règlements relatifs à sa mise en application ayant été promulgués en décembre dernier. Certes, le P-dg du groupe Anadarko, Jim Hackett, a annoncé, hier à partir de Houston, que sa compagnie fera une provision d'environ 100 millions de dollars dans ses comptes du quatrième trimestre 2006. En outre, les biens d'Anadarko en Algérie sont exploités en vertu d'un contrat de partage de production, prévu sur 20 ans, et qui contient une

clause de stabilisation visant à protéger ses investissements existants et la valeur relative de ces biens.

Une taxe sur les profits ou sur le revenu global ?

Ainsi, Anadarko, tout en enregistrant l'impact estimé de cette taxe, attend néanmoins de recevoir un allègement par le biais de cette disposition de stabilisation «une fois que sa validité serait reconnue dans un accord de règlement ou par le processus d'arbitrage international», selon Jim Hackett. Cependant, ces frais du 4^e trimestre représentent une estimation de l'engagement financier d'Anadarko, avec l'hypothèse que la taxe s'appliquerait uniquement à une valeur de la production supérieure à un prix du baril de 30 dollars. En rappelant cela, selon le staff d'Anadarko Algeria, le taux de taxe attribué à Anadarko étant de 50% et le taux de production attribué à cette compagnie est de 60 000

barils par jour. A partir de 2007, en supposant un prix moyen du baril à 60 dollars et l'application de la taxe à une valeur de la production supérieure à un prix du baril à 30 dollars, Anadarko prévoit une dépense annuelle de 225 millions de dollars. Ce que cette compagnie semble admettre, car pouvant répondre à ses desiderata. Mais si cette taxe s'appliquait à la valeur totale de la production, et donc aux revenus globaux de la compagnie, plutôt qu'à la valeur dépassant un prix du baril à 30 dollars, la dépense annuelle estimée serait deux fois plus importante sur la base d'un prix du baril à 60 dollars.

Ce qu'Anadarko semble récuser, estimant le recours à l'arbitrage nécessaire, car incertaine au demeurant sur la résolution du problème de la perception et allègement de la taxe.

En relevant que Sonatrach a annoncé qu'elle commencera à percevoir la taxe en cours et antérieure au mois de mars

2007 en retenant une portion des barils auxquels Anadarko a droit.

Anadarko réévaluera ses nouveaux investissements

Tout en refusant de se prononcer de manière catégorique sur le maintien de sa présence en Algérie et sur la pérennité du «partnership depuis 20 ans», le staff dirigeant d'Anadarko a, ce faisant, indiqué que cette compagnie poursuivra ses investissements. Toutefois, les nouveaux investissements prévus seront réévalués à la lumière de la nouvelle donne fiscale et législative, ainsi que pendant le processus d'arbitrage le cas échéant. A ce propos, le staff dirigeant précise qu'Anadarko possède environ 110 millions de barils de réserves prouvées inexploitées en Algérie. Selon Anadarko, «il n'y a pas de révision de ces réserves associées à la mise en application de la taxe dans la mesure où l'hypothèse est que la taxe s'appliquerait uniquement à une valeur de production supérieure à un prix de 30 dollars». Ainsi, «pendant que la procédure de litige progresse, Anadarko continuera de réexaminer l'impact de la modification du régime fiscal sur ses plans de développement à l'avenir et les réserves y associées, le cas échéant». A ce propos, Jim Hackett avait exprimé sa conviction sur le fait que «l'inviolabilité de la disposition de stabilisation du contrat de partage de production soit confirmée, conservant ainsi la valeur de nos biens en Algérie». Cependant, Anadarko tout en escomptant un résultat favorable à ce litige estime qu'il «faudrait peut-être patienter un an avant que sa résolution définitive soit prononcée».

Chérif Bennaceur



L'AMBASSADEUR US A ALGER

“Le Maroc et le Polisario doivent dialoguer”

C'est à l'Algérie de décider en dernier ressort de son accession à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a estimé hier sur les ondes de la Chaîne I de la radio nationale, l'ambassadeur des Etats-Unis à Alger, Robert Stephen Ford. Pour le représentant américain, il revient aux autorités algériennes de décider et de choisir le timing approprié pour cette accession.

Une adhésion au demeurant conditionnée, comme pour tous les pays candidats, par la mise en œuvre de réformes économiques, Robert Ford de relever que son pays comprend les efforts entrepris en ce sens par le gouvernement algérien. Cela tout en exprimant le vœu des Etats-Unis que cette accession se fasse dans les plus brefs délais et permette, autres desiderata américains, à l'économie algérienne de se forti-

fier, d'être plus compétitive à l'échelle internationale et d'être créatrice d'emplois, la stabilité de l'Algérie étant la condition sine qua non. Et d'affirmer l'intérêt américain pour le développement des exportations algériennes hors hydrocarbures vers les Etats-Unis même si les hydrocarbures constituent le plus gros des importations américaines de notre pays, celles-ci évaluées en 2006 à 14 milliards de dollars. Appelant à renforcer le partenariat bilatéral, Robert Ford a évoqué la participation inédite d'opérateurs algériens, sous l'égide du conseil algéro-américain des hommes d'affaires, à la prochaine foire de Chicago.

Egalement, l'ambassadeur américain a fait état de l'assistance technique que son pays apporte à l'Algérie pour la consolidation de son secteur bancaire national notamment en matière de contrôle

bancaire, ainsi que pour le développement de l'accès au logement par le biais du crédit hypothécaire.

Ce faisant, le diplomate s'est montré rassurant sur la pérennité de la présence des compagnies énergétiques américaines dans le cadre d'une «concurrence normale et juste». A propos de l'enquête sur l'attentat commis le 10 décembre dernier à Bouchaoui (ouest d'Alger) et dont des employés de la société algéro-américaine BRC (Brown Root Condor) ont été des victimes, Robert Ford a indiqué qu'il ne disposait pas d'informations à ce sujet tout en précisant que c'est une affaire strictement algérienne.

Par ailleurs, l'ambassadeur américain a salué l'importante contribution algérienne dans la lutte contre le terrorisme international ainsi que son expérience positive dans le traitement politique et

sécuritaire de ce phénomène. A ce propos, Robert Ford a fait état du programme de coopération entre le ministère de la Défense nationale et le Pentagone américain, notamment en matière de formation de militaires algériens dans des établissements militaires américains ainsi que la participation de forces algériennes dans les manœuvres militaires multinationales, notamment au Sahel.

Au Maroc et au Polisario de dialoguer

Cela étant, l'ambassadeur des Etats-Unis a réfuté toute idée d'un Etat-pivot au Maghreb, une zone dont l'économie doit être forte, intégrée et compétitive et où les conflits doivent trouver des solutions. A propos du conflit du Sahara occidental, le diplomate américain a prôné une solution pacifique, sous l'égide de

l'Organisation des Nations-Unies (ONU). En fait, il a appelé le Maroc et le Front Polisario, partie prenante du peuple sahraoui, à dialoguer.

Ce faisant, cette prestation médiatique qui a focalisé pendant une heure sur la situation en Irak, a permis au diplomate américain de justifier la politique des Etats-Unis dans ce pays, basée sur le renforcement de l'appui politique et militaire des Etats-Unis au gouvernement irakien, en vue de juguler la violence des milices irakiennes, d'asseoir la démocratie et concrétiser la réconciliation nationale.

Mais aussi conforter en Irak la stabilité économique ainsi que la réalisation des projets de développement économique pour lesquels l'Irak a bénéficié d'un financement américain de l'ordre de 21 milliards de dollars.

C. B.